



COMPTE-RENDU DE L'AUDIOCONFÉRENCE DU MERCREDI 13 MAI 2020

Après un rapide tour de table au cours duquel se sont présentés les participants, représentants de l'administration et des organisations syndicales, la Secrétaire générale a apporté les précisions suivantes :

Accès à Bercy depuis la Gare de Lyon

La SG va intervenir auprès de la SNCF et de la RATP pour demander l'ouverture de la sortie vers le ministère, ce qui permettra aux agents de ne plus faire un grand détour pour arriver jusqu'à Bercy. (Post-réunion la SG a contacté la RATP et voici leur réponse, nous attendans la réponse de la SNCF ...) :

« Madame la Secrétaire générale ,

Vous avez alerté Madame la Présidente-Directrice générale de la RATP au sujet des contrôles effectués par nos agents de sûreté au sein du réseau. Depuis lundi, ils sont en effet fortement mobilisés, à la demande de L'État, pour faire respecter les modalités de l'arrêté préfectoral concernant l'obligation du port du masque et la détention d'une attestation employeur pendant les heures de pointe.

Concernant les agents publics, des consignes très claires ont été rappelées dès ce matin. Ils peuvent en effet emprunter les transports publics en heure de pointe munis uniquement de leur carte professionnelle, sans avoir à présenter de justificatif employeur. Nous veillerons scrupuleusement à ce que cette règle soit comprise et appliquée en interne.

Respectueusement,

Céline HALLIER (Cheffe de cabinet de la PDG) »

Prochaines réunions

La SG étudie la possibilité de conduire les prochaines réunions en visioconférence via un système de l'opérateur Orange qui permet de sécuriser les communications et les données.

Point sur la sortie de confinement

Depuis le 11 mai, on note une reprise modérée mais cependant significative de la présence sur site pour l'ensemble des MEF avec un pourcentage de personnes présentes passant de 7,5 % à un peu plus de 12 % le 11 mai.

En administration centrale, un présentiel encore très marginal (de 4,5% le 7 mai à 6,2% le 12 mai) témoigne du respect des consignes du gouvernement de privilégier le télétravail.

Un recensement est fait deux fois par semaine via une consultation de tous les BRH. Ces chiffres sont révélateurs car ils montrent comment se déroule la reprise d'activité. Une légère baisse du recours au télétravail est observée mais il est trop tôt pour en tirer des conclusions.

Les plans de reprise d'activité (PRA) devraient être communiqués en Administration centrale dès la semaine prochaine. La Secrétaire générale recommande de se référer au plan de préparation de la sortie du confinement de Jean Castex publié le 11 mai, consultable ici :

<https://vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/274289.pdf>

La Fonction publique d'État adapte sa doctrine à la situation sanitaire et se doit d'être très réactive. Les SG des différents ministères se concertent régulièrement pour échanger sur les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques mises en œuvre.

Le guide pratique de reprise d'activité édité le 7 mai est mis à disposition des agents sur des présentoirs à l'entrée des divers lieux de Bercy et en ligne sur Alize. La Secrétaire générale insiste sur le fait que le déconfinement ne signifie pas être revenu au monde d'avant et qu'il est impératif de modifier ses habitudes et de respecter scrupuleusement les gestes barrière, comme ne pas se saluer en se serrant la main par exemple.

Puis les OS ont posé leurs questions (dont un grand nombre par l'UNSA-Cefi !)

Tous les syndicats ont salué le travail des équipes logistiques pour l'aménagement des locaux afin d'assurer la sécurité des agents.

Télétravail

La secrétaire générale rappelle qu'il faut maintenir au maximum le télétravail.

(Suite à l'intervention de l'UNSA-Cefi : « le télétravail est la solution en cette période, cependant des inconvénients nous ont été remontés par les agents :

- les échanges par mail peuvent susciter des interprétations nuisibles au bon fonctionnement d'une équipe ,d'où la nécessité pour le manager de savoir gérer son vocabulaire pour ne pas susciter d'animosité entre ses collaborateurs....

- et il est regretté le manque de lien entre le manager et ses collaborateurs pendant cette période.

De plus, des agents placés en ASA auraient souhaité télétravailler, mais le manque de moyens informatiques les a empêchés. »

La SG constate effectivement que le télétravail réduit fortement la communication verbale, importante en temps normal, et peut engendrer des difficultés très rapidement anxiogènes pour les agents.

Certains managers ont du mal à gérer leurs équipes à distance et des agents ne comptent par leurs heures de travail, même le week-end. Les chefs de service et managers doivent veiller à ne pas mettre leurs agents sous pression et à respecter les temps de vie privée.

Par ailleurs, elle souscrit au fait que les mails peuvent être source de tensions... Dans l'urgence, on oublie trop souvent les formules de politesse et on peut écrire un mail mal compris par le destinataire.

Sur l'approvisionnement en matériel, le service informatique fait le maximum pour répondre aux besoins. Des commandes ont été passées et des livraisons arrivent régulièrement. Par contre elle précise qu'il n'y a pas de moyen de transport disponible pour livrer le matériel à domicile comme l'a demandé la CGT.

D'autre part, ***le télétravail a pu provoquer des TMS*** du fait de mauvaises postures dues à des conditions de travail non adaptées.

Il est recommandé de se rendre à la médecine de prévention dès le retour sur site, en veillant à appeler au préalable pour prendre rendez-vous de façon à réguler les flux de patients et limiter le nombre de personnes dans la salle d'attente.

Un groupe de travail ministériel sur le télétravail a tenu sa première réunion début mai avec pour objectif de dresser un bilan du télétravail et de dresser des perspectives au-delà de la période de confinement. Un questionnaire va être envoyé aux personnes en télétravail, portant notamment sur les besoins en formation pour les encadrants et les agents, en matériel... Une autre réunion de ce GT se tiendra fin juin afin notamment d'étudier les réponses à ce questionnaire.

Par ailleurs, le SG va contacter les spécialistes de ce sujet en poste à la DITP pour voir comment progresser sur tous ces points.

Suite à notre demande, un GT Télétravail sera également décliné en administration centrale.

Conditions sanitaires de reprise

L'UNSA-Cefi s'est inquiété du retour des agents quand ils ont côtoyé une personne vulnérable ou qu'eux-mêmes pensent avoir contracté le virus même sans symptômes.

La SG nous a informés que la DGAFP étudie actuellement la question pour définir une doctrine.

Toutefois, les agents pensant avoir contracté le virus et ne sachant pas s'ils sont susceptibles de contaminer leur entourage sont invités à se rendre chez le médecin de prévention ou leur médecin traitant pour savoir s'ils peuvent revenir travailler sur site.

Horaires décalés

Un certain nombre d'agents craignant de voyager dans des transports en commun surchargés vont travailler en horaires décalés comme il est préconisé mais l'UNSA-Cefi a demandé des précisions quant au badgeage.

La SG répond que chaque service définit sa propre politique en la matière et que les agents qui le souhaitent pourront passer au forfait pour ne plus badger mais ils ne pourront plus dans ce cas générer des jours de récupération.

Quoiqu'il en soit une grande souplesse sera accordée et le badgeage servira surtout à « identifier » la présence des agents. Les bureaux RH devront publier une note de cadrage sur la question des horaires.

Les justificatifs de déplacement professionnel exigés aux heures de pointe (de 6 H 30 à 9 H 30 et de 16 H 00 à 19 H 00) :

L'UNSA-Cefi a regretté le manque de communication ou trop tardive et l'attestation suscite beaucoup d'interrogations : Qui la signe ? Est-elle vraiment nécessaire ? La carte professionnelle suffit-elle ?

Se référant à l'arrêté du Préfet d'Ile-de-France du 12 mai 2020 portant réglementation temporaire de l'accès aux transports publics collectifs et à leurs espaces attenants en Île-de-France, la Secrétaire générale répond qu'aucune attestation n'est nécessaire et que les agents publics peuvent présenter leur carte professionnelle ou leur badge, qui doivent comporter une photo, le nom du titulaire et le logo du ministère, ainsi qu'une pièce d'identité.

Nous soulignons que certains agents de police et responsables de sécurité dans les transports refusent de considérer les cartes professionnelles et les badges comme des attestations et pourraient verbaliser dès le 14 mai. La Secrétaire générale demande à ce que tout agent verbalisé malgré la présentation de son badge lui transmette le PV de verbalisation et s'engage à régler le problème.

Distribution de masques

Trois masques papier sont distribués chaque matin à l'accueil de 8 H 00 à 10 H 00 sur les différents sites. Ils ont un taux de filtration supérieur à 95 % et une très bonne qualité de protection.

Les syndicats ont signalé que les agents arrivant en horaires décalés après 10 H 00 ne peuvent avoir de masques. Une nouvelle organisation va être mise en place avec les accueils pour distribuer les masques plus largement de façon à ce que chaque agent puisse en disposer, quelle que soit son heure d'arrivée.

Des masques sanitaires sont distribués aux assistants de prévention et dans les laboratoires.

Le ministère de l'intérieur a reçu 5 millions de masques pour la fonction publique d'État. Bercy devrait les avoir la semaine prochaine pour l'administration centrale. Ce sont les préfets qui les distribueront dans les territoires.

Le 12 mai sont arrivés 800 000 masques sanitaires commandés en Chine pour doter les agents des douanes, les médecins de prévention et les personnels faisant des contrôles et enquêtes dans des situations à risque (DGCCRF ...).

Sécurisation des locaux

Des parois en plexiglass ont été installées quand cela s'avérait nécessaire et Place des Arts n'a pas été oubliée (suite à notre demande).L'emplacement des poubelles visant à récupérer les masques et gants usagés va être revu de façon à mieux répondre aux besoins.

La climatisation du bâtiment Turgot a été modifiée de façon à ce que l'air ne recircule pas. Il en résulte un moindre confort thermique qui pourrait conduire à une température trop élevée les jours de grande chaleur. Les syndicats ont demandé que soient installés des stores brise soleil

Prise de congés aux termes de l'ordonnance du 15 avril 2020

L'UNSA-Cefi a souligné là aussi, le manque de communication aux agents sur ce sujet sensible : certains services ont demandé seulement le 12 mai à leurs agents de leur donner leurs dates de congés, ce qui laisse peu de temps (jusqu'au 30 mai) pour les poser et risque d'entraîner un problème d'organisation.

La SG laisse aux chefs de service la gestion de ces congés et M. Cantin a fait référence aux Questions/Réponses établies par la DGAFP pour résoudre des difficultés d'application, notamment l'incidence des jours CET (suite à notre demande) et se tient à notre disposition pour toute question

Heures supplémentaires et prime exceptionnelle

Les heures supplémentaires seront payées sur la base des heures faites. Le montant et la date de paiement n'ont pas encore été fixés par l'Administration.

Répondant à la question de l'UNSA-Cefi sur les critères d'attribution de la prime exceptionnelle :

Le décret sur la prime exceptionnelle n'est pas encore publié, le gouvernement souhaitant publier dans le même JO le décret sur la prime pour les personnels de santé et des EPHAD et celui sur le personnel de la fonction publique d'État. Le paiement devrait intervenir sur la paie de juillet. (Post-réunion : il a été publié au JO du 15 mai).

Tenue des CAP de promotion

Une ou deux CAP vont se tenir avant l'été. Les autres ont été repoussées au deuxième semestre et devraient se tenir en présentiel, sous réserve de la situation sanitaire qui prévaudra à ce moment là.

Point sur la disparition du SCN « Guichet entreprises » par Raphaël Keller, Secrétaire général de la DGE.

Les missions jusqu'ici exercées par le SCN « Guichet entreprises », télé service ayant pour mission de faciliter les démarches administratives des entreprises, vont être transférées dans les prochains mois à l'INPI. Les négociations avec les 12 agents concernés se feront après la reprise des activités. Une proposition adaptée sera faite à chacun des agents. Ce projet a été décalé de quelques mois en raison de la crise sanitaire et il est difficile de donner à ce jour une date précise de finalisation des procédures.

Prochaine réunion programmée le mercredi 20 mai de 10 H 15 à 11 H 15